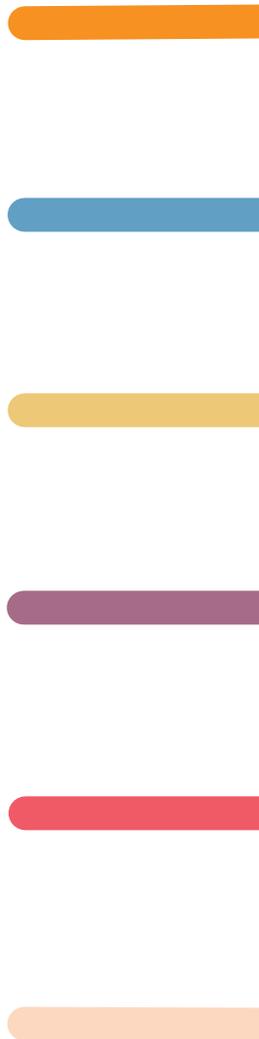




Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs CNC (Certificat National de Compétence)



Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Désigné par le Juge des contentieux de la protection, le mandataire judiciaire intervient pour :

- Préserver les intérêts des personnes dans l'incapacité de se protéger elles-mêmes en raison d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles.
- Acquérir et approfondir des compétences nécessaires à l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs.
- Maîtriser des fondements de l'intervention sociale en protection des majeurs.

Devenir Mandataire Judiciaire, c'est :

- Acquérir les spécificités juridiques applicables aux personnes protégées.
- Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne dans le respect de ses droits.
- Connaître et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée.
- Inscrire l'intervention du MJPM dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel).
- Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire



Public

- Professionnels délégués à la tutelle au sein d'associations tutélares ou préposés d'établissement
- Personnes en reconversion professionnelle

Prérequis

- Etre titulaire d'un diplôme enregistré au RNCP au niveau 5 (BTS, DUT, DEUG, etc.) au moins,
- ou d'un diplôme européen équivalent
- ou expérience d'au moins trois ans dans un emploi exigeant un diplôme ou titre de niveau 5. (anciennement III) (c.f. fiche de poste de la Convention collective applicable)

Objectifs de formation

- Se préparer à l'obtention du Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- Acquérir et approfondir les compétences nécessaires à l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs et maîtriser les fondements de l'intervention sociale en protection des majeurs

Méthodes mobilisées

- 300 heures d'enseignements théoriques, de travaux pratiques, d'analyse de la pratique sous réserve des dispenses et allègements accordés au candidat en fonction de son parcours, selon son dossier de candidature et l'entretien de positionnement.
- Un stage pratique de 350 heures (10 semaines consécutives au cours de la formation) sauf pour ceux qui justifient d'une expérience professionnelle de 6 mois dans le cadre d'une activité tutélaire. Il est réalisé auprès d'une personne physique ou d'un service, inscrit sur les listes départementales pour l'exercice des mesures correspondantes à la formation engagée.

Contenu de la formation

Domaine de formation 1

Juridique - 84 heures

- Droits et procédures
- Le champ médico-social

Modalités d'évaluation :

- Epreuve écrite : Contrôle de connaissances sur table - Durée : 3h
- Élaboration d'une note technique (6 à 7 pages) sur une institution du champ médico-social (travail de groupe)

Domaine de formation 2

Gestion - 78 heures

- Gestion administrative et budgétaire
- Gestion fiscale et patrimoniale

Modalités d'évaluation :

- Epreuve écrite : Contrôle de connaissances sur table - Durée 1h 30 par module

Domaine de formation 3

Protection de la personne - 72 heures

- Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance
- Relation, intervention et aide à la personne

Modalités d'évaluation :

- Écrit réflexif de 3 à 5 pages sur une situation choisie (travail de groupe)
- Dossier Intervention et aide à la personne - Étude et analyse d'une situation proposée par le centre de formation - Travail écrit de 4 à 6 pages.

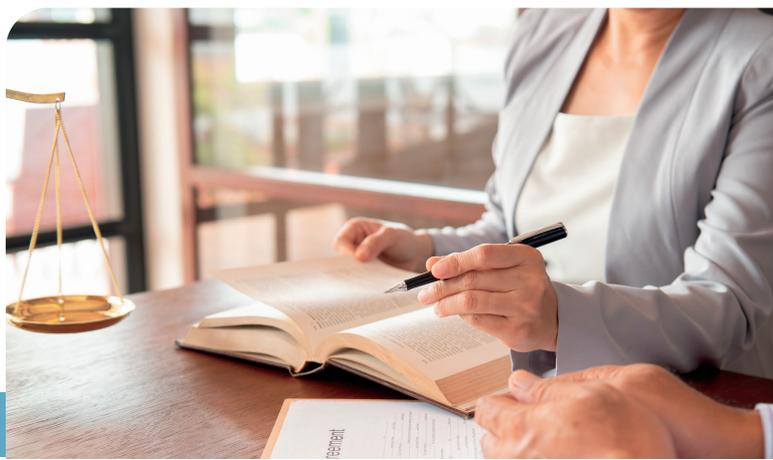
Domaine de formation 4

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs - 66 heures

- Les contours de l'intervention et ses limites
- Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire
- Déontologie et analyse des pratiques

Modalités d'évaluation :

- Élaboration d'un écrit (5 à 6 pages) à partir d'une situation professionnelle ou de stage, choisie par le candidat.
- Production d'un écrit professionnel à partir d'un sujet proposé par le centre de formation.
- Production d'un écrit de 5 à 7 pages, qui fait état de la construction d'une réflexion éthique, à partir d'une situation professionnelle ou de stage choisie par le candidat.
- Soutenance orale : Entretien d'une durée de 30 minutes, le candidat prendra appui sur ses travaux écrits du DF4.



Coût

4 725€

+ 150 € frais
admission

CPF

Planning

De mai 2024 à
avril 2025

Lieux

ARIFTS
Site Nantais

10 Rue Marion Cahour,
44400 Rezé

Durée

300 heures

de formation
théorique

350 heures

de stage pratique

Infos

Rendez vous sur
arifts.fr sur la
fiche MJPM

Contact

☎ 02 40 75 80 08
✉ fq-mjpm@arifts.fr



Inscrivez-vous à notre
lettre d'information
pour suivre nos
actualités



arifts.fr

